


# Communications de la FFCC aux membres

## 01/2020

Depuis la mi-mars 2020, le monde n'est plus comme avant. Le  **COVID-19** Coronavirus a une maîtrise totale de la vie quotidienne, de sorte qu'en raison des mesures de protection corona, toutes les activités dans le domaine culturel ont dû être suspendues. Les réunions n'ont pas pu avoir lieu, les soirées de divertissement ont dû être annulées, les répétitions ne peuvent pas avoir lieu, etc. C'est malheureusement une année à oublier. Néanmoins, nous voulons regarder vers l'avenir avec confiance et nous réjouir d'une époque plus normale, même si beaucoup de choses ne seront plus comme avant. Il est donc important pour le bureau de la FFCC de vous donner quelques informations.

### Nous pleurons notre caissière Ursula Moser



C'est avec un grand regret que nous avons appris par le journal Freiburger Nachrichten que notre caissière de longue date et membre du bureau, Ursula Moser-Zbinden, est décédée trop tôt le 24 août 2020. Avec courage et confiance, elle a lutté jusqu'au bout contre la maladie insidieuse du cancer. Son charisme laisse également un grand vide pour notre Fédération, d'autant plus qu'elle n'a pas pu remettre officiellement le poste de caissière de la FFCC à son successeur, Sven Waeber, de St. Antoni (groupe de costumes Tafers) à cause du Corona à l'assemblée des délégués. Nous ne pourrons pas non plus la nommer officiellement membres d'honneur à l'AD et le ferons à titre posthume. Nous remercions sincèrement Sven Waeber pour la reprise du poste de caissier de Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes.

### Assemblée des délégués de la FFCC et de la FNCS

Comme les deux assemblées des délégués n'ont pas pu avoir lieu en 2020, les décisions de l'AD 2020 de la Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes seront prises à l'AD 2021, comme l'a également décidé la Fédération Nationale des Costumes Suisses (FNCS).

### Composition du bureau

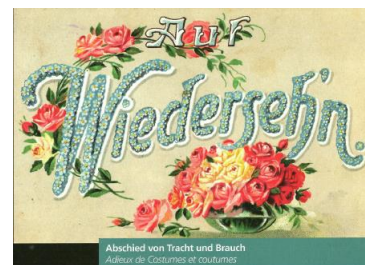
Compte tenu des circonstances susmentionnées et compte tenu des élections de 2020-2023 (art. 19 lit. h. 27 des statuts), le bureau s'est constitué de manière pré-agissante et se compose donc de la manière suivante :

Président	Gérald Buchs
Vice-président	Willy Audergon
Caissier	Sven Waeber
Secrétaire (français)	Marie-Claude Audergon
Secrétaire (allemand)	Andrea Emmenegger

Willy Audergon, souhaitait lui-même un successeur en tant que co-président, mais un engagement initial a malheureusement été retiré, de sorte qu'il continue à se mettre à disposition en tant que vice-président, mais plus en tant que co-président. Il continue à être la personne de contact avec la CO-CORO (Commission de Coordination Romande).

### Revue « Costumes et coutumes »

Depuis quelques années, la pression sur la Fédération Nationale des Costumes Suisses (FNCS) s'intensifie afin de réduire les coûts. Cela est dû en grande partie à la baisse très importante des membres depuis 1990, de 27'544 à 14'217 à la fin 2019 (moins 48%). En outre, la cotisation annuelle des membres n'a pas été augmentée depuis 1982, qui a maintenant été adaptée par décision de l'assemblée des délégués du 22.06.2019 et est maintenant de Fr. 18.00 pour tous. Si l'on venait à prendre en compte l'inflation, ce serait Fr. 21.00. En 1937, c'était de Fr. 3.00, ce qui serait aujourd'hui Fr. 23.00. La nouvelle cotisation à partir de 2020 sera indépendante du statut, avec ou sans revue « Costumes et coutumes », ce qui n'aura de toute façon plus d'importance à l'avenir. En effet, le 13.06.2020, le comité central de la FNCS a décidé à la majorité que la parution de la revue « Costumes et coutumes » serait terminée à la fin de 2020. Depuis 1928, celle-ci a établi un lien sûr entre l'administration FNCS et les membres individuels. Cela permet sans doute d'économiser un certain montant, mais on perd aussi quelque chose de tangible et d'informatif qui ne parle pas nécessairement en faveur des membres plus âgés et intéressés par cette revue fédérative. Les représentants de la suisse romande présents étaient favorables à une adaptation de la revue « Costumes et coutumes » aux besoins d'aujourd'hui, mais pas à une abolition complète. Maintenant, toute la communication de la FNCS doit se faire numériquement. C'est pourquoi tous les membres ont dû être sollicités pour une adresse e-mail. Dans ce contexte, il convient également de noter que les dépenses administratives ont été réduites de 50% depuis la dernière adaptation des cotisations en 1982 et que le deuxième poste de dépenses important sous la forme de la revue FNCS est également devenu proportionnellement plus favorable. D'autre part, malheureusement, les dons à la FNCS ont considérablement diminué, ce qui a entraîné la nécessité d'agir dans ce domaine également. Maintenant, ils remontent lentement et tous les donateurs sont d'un grand soutien, car sans cela, la cotisation annuelle devrait être beaucoup plus élevée.



Lors de la réunion du comité central de la FNCS du 28.11.2020, le nouveau «**courrier du costume**» (*Trachtenpost*) numérique a été présenté dans un projet et le président Gérald Buchs est confiant quant à la bonne qualité et au concept d'avenir qu'il se passe bien. Vous recevrez le « courrier du costume » par e-mail et vous pourrez le feuilleter page après page comme pour un catalogue d'achat numérique. En outre, beaucoup de choses sont liées à une URL, ainsi p.ex. aussi l'annonce de l'atelier de paille. Si vous cliquez sur cette annonce, vous arrivez directement au site internet de l'atelier de paille.



En ce qui concerne les adresses e-mail, les précisions suivantes ont été apportées à la demande de ce dernier, ce qui vaut pour les membres de la FFCC comme suit :

- *Pour chaque membre de la FNCS on peut enregistrer une adresse e-mail, soit la sienne, soit celle du groupe ou p.ex. d'un membre de la famille ;*
- *Si une adresse e-mail est disponible plusieurs fois, un seul e-mail est envoyé. Le responsable p.ex. des e-mails du groupe est alors préoccupé par le fait que tous les membres de la FNCS concernés soient informés par courrier ;*
- *Si vous n'avez pas l'adresse e-mail d'un membre, la FNCS devrait envoyer le « courrier du costume » par la poste, ce qui coûte environ Fr. 6.00 à Fr. 7.00 par an, ce qu'il faut éviter. C'est pourquoi la FFCC souhaite vivement que chaque membre FNCS bénéficie d'une adresse e-mail enregistrée.*

## **Membres collectifs et membres de la FFCC**

A l'avenir, les 13 membres collectifs de la Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes ne pourront plus être membres de la Fédération Nationale des Costumes Suisses puisque la FNCS ne reconnaît pas les membres collectifs. C'est pourquoi l'AD de la FFCC 2020 a fait l'objet d'une demande d'adaptation des statuts, notamment dans ce domaine, afin que cette question soit clairement réglementée au niveau de la FFCC. Selon les statuts de la FFCC à adapter, l'article 8, paragraphe 2, lit .c concernant les membres collectifs de la FFCC dit : *un membre (par exemple la société de musique XY) doit être déclaré à la FFCC comme membre individuel, qui est également membre de la Fédération Nationale des Costumes Suisse (FNCS), et qui reçoit alors le « courrier du costume » par e-mail. Deux membres ou plus peuvent également être signalés par la société de musique XY, qui sont alors également signalés à la FNCS en tant que membre individuel et reçoivent également le « courrier du costume ».* En conséquence, la cotisation annuelle des membres à la FNCS augmente (*voir ci-après sous « cotisations annuelles »*). Les 13 membres collectifs de la FFCC sont :

- ✓ *Association des dentelles de Gruyère Bulle*
- ✓ *Association fribourgeoise des conteuses et conteurs (Contemuse)*
- ✓ *Chränzltrachten Düdingen, Tafers, Heitenried*
- ✓ *Groupe de danse populaire pour enfants et jeunes Schmitten*
- ✓ *Les Anciens de la Farandole de Courtepin*
- ✓ *Les Barbus de la Gruyère*
- ✓ *Les Battants, sonneurs de cloches, La Roche*
- ✓ *Les Compagnons Sonneurs de Vuisternens-devant-Romont*
- ✓ *Musikgesellschaft Bösinggen*
- ✓ *Musikgesellschaft Düdingen*
- ✓ *Musikgesellschaft Tafers*
- ✓ *Société de musique Amicale-Vudallaz Albeuve Enney*
- ✓ *Société de musique Ecuwillens-Posieux*



Les membres individuels (statuts art. 8 al. 2 lit. a) et les membres individuels de membres collectifs inscrits (statuts art. 8 al. 2 lit. c) sont représentés à la FNCS par le délégué de la FFCC au comité central de la FNCS.

Par conséquent, la FNCS compte aujourd'hui au total 33 membres individuels (13 personnes individuelles et 20 personnes sur les 13 membres collectif) ainsi que 441 membres des groupes de costumes, soit au total 474 membres sont inscrits à la FNCS. Ceux-ci peuvent bénéficier de tous les avantages, tels que les cartes de fêtes à prix réduit, les frais de cours, etc. Dans la pratique, cela signifie que les membres actifs des membres collectifs de la FFCC ne peuvent bénéficier de ces avantages. Cela vaut également pour tous les autres groupes, etc., qui ne sont pas membres de la FNCS. Dans le cas de la commission de danse, cela a déjà été géré par les non-membres de FNCS pour payer des frais de cours beaucoup plus élevés, sinon, ceux-ci seraient pris de préférence en économisant la cotisation annuelle par rapport à la FNCS. Cette règle doit être adoptée par la FNCS ainsi que tous les CO, par exemple la fête suisse des chorales en costumes, etc., afin que le coût de l'inscription soit plus favorable aux membres qu'aux non-membres. L'adhésion doit donc toujours être payante, puisque les **services** suivants sont proposés par la **FNCS** :



- ✓ Réception du « courrier du costume » (à partir de 2021), par e-mail ou par l'intermédiaire de la Fédération ou du groupe sur papier ;
- ✓ Toutes les descriptions de danse ont été numérisées et sont disponibles dans la nouvelle boutique de costumes en ligne (Shop) de la FNCS. De même, il y a de nombreux fichiers de musique de danses populaires (voir revue « Costumes et coutumes » 4/2020) ;
- ✓ Organisation et soutien de cours annuels et périodiques, week-ends, etc. tels que les cours de danse, cours « comment soigner mon costume », week-end de chant (tous les ans), week-end de la jeunesse (tous les 3 ans), réunion suisse des moniteurs/trices de danse, cours de base pour nouveaux moniteurs/trice de danse, week-end de ski (tous les 2 ans), assemblée annuelle des délégués (1-2 jours) ;
- ✓ Fête fédérale des costumes (2023), Réunion suisse de danse populaire (ev. 2024), Rencontre chorale suisse (2026), Journée du costume à Ballenberg (2022), fête d'Unspunnen à Interlaken (tous les 12 ans / 2029), semaine de coutumes à Fiesch (tous les 3 ans / 2021) ;
- ✓ Commission de danse; Commission du chant; Commission de costumes et de matériel et Commission pour l'animation des enfants et des jeunes aident les personnes costumées dans les régions, cantons et groupes dans leur action pour le secteur des costumes.

Faisons donc un usage très fréquent de ces services. Ce faisant, nous pouvons aussi toujours rencontrer de nouveaux membres des costumes et coutumes.

## Cotisations annuelles de la FFCC dès 2021 et de la FNCS à partir de 2020

La cotisation annuelle à la FNCS a été fixée en 1982 à Fr. 13.00 par membre, plus la cotisation SUISA de Fr. 1.50, y compris la revue « Costumes et coutumes ». Pour les familles, il y avait une réduction de Fr. 5.00 par membre individuel, afin que plusieurs revues « Costumes et Coutumes » ne soient pas livrées à une famille. Comme mentionné ci-dessus, celui-ci est maintenant Fr. 18.00 plus Fr. 1.50, avec ou sans la revue « Costumes et coutumes », ce qui n'a plus d'importance à l'avenir avec le « Courrier du costume » numérique. Pour les 474 membres inscrits à la FNCS, cette cotisation annuelle de Fr. 19.50 doit donc être payée.

Pour la **Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes (FFCC)**, les cotisations **annuelles** proposées à **partir de 2021\*** sont les suivantes :

a) <b>Membres individuels de la FFCC</b> (Statuts art. 8, paragraphe 2, lit a)	Cotisation à FNCS	Fr. 18.00
	Cotisation à SUISA	Fr. 1.50
	Cotisation à FFCC	Fr. 6.00
	Supplément par membre individuel	<u>Fr. 2.50</u>
	<b>Total (jusqu'à prés. 28.00** / 33.00)</b>	<b>Fr. 28.00</b>
<i>** sans revue "Costumes et coutumes"</i>		
b) <b>Groupes de costumes - par membre</b> (Statuts art. 8, paragraphe 2, lit. b)	Cotisation à FNCS	Fr. 18.00
	Cotisation à SUISA	Fr. 1.50
	Cotisation à FFCC	<u>Fr. 6.00</u>
	<b>Total (jusqu'à prés. 15.50*** / 20.50)</b>	<b>Fr. 25.50</b>
<i>*** réduction familiale</i>		
c) <b>Membres collectifs de la FFCC</b> (y compris <u>un</u> membre individuel) (Statuts art. 8, par. 2, lit. c)	Cotisation à FFCC <u>forfaitaire</u>	Fr. 100.00
	Cotisation à FNCS	Fr. 18.00
	Cotisation à SUISA	Fr. 1.50
	Cotisation à FFCC	<u>Fr. 6.00</u>
	<b>Total (jusqu'à présent Fr. 126.00)</b>	<b>Fr. 125.50</b>
<b>Pour chaque membre supplémentaire, signalé à la FNCS</b>		<b>Fr. 25.50</b>

\* Selon la décision de l'assemblée des délégués du 22 juin 2019, la Fédération Nationale des Costumes Suisses encaisse la nouvelle cotisation déjà en 2020.

Le budget 2020 de la FFCC a été établi en tenant compte de cette augmentation. Comme l'assemblée n'a pu avoir lieu, la cotisation 2020 de la FFCC sera facturée avec l'ancien tarif. Les événements de nos sociétés ont quasiment été tous annulés.

Le bureau est également conscient que la différence de cotisation à la FNCS doit être supportée par la FFCC.

## La Fédération Fribourgeoise des Costumes et Coutumes recherche :

- 1-2 membres pour la commission de chant et musique
- 2-3 membres pour la commission de danse
- 1-2 membres pour la commission du patois
- 1-2 membres pour la commission pour les traditions vivantes et l'artisanat



Le bureau serait très heureux si l'une ou l'autre personne pouvait choisir de contribuer à la promotion du costume dans le cadre de la fédération fribourgeoise des costumes et coutumes.

## Nouvelles de la Fédération Nationale Suisse des Costumes

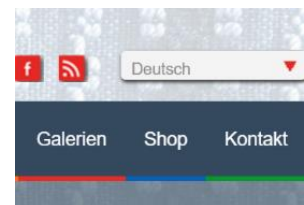
### Réforme structurelle de la FNCS



Le temps et le progrès ne s'arrêtent pas non plus à la Fédération Nationale Suisse des Costumes. Ainsi, celle-ci doit elle aussi se réorienter sans cesse pour suivre les changements et les exigences de la société, ce qui n'est pas toujours aussi simple. C'est précisément la numérisation qui progresse très rapidement. Ainsi, au niveau du comité-directeur, les cinq cahiers des charges des membres du comité-directeur ont été renouvelés, le règlement de gestion du comité central a été complété, un nouveau concept de communication a été élaboré, les contrats et les cahiers des charges de l'administrateur et du secrétariat ont été révisés et des compensations beaucoup plus approfondies ont été négociées. La représentation des régions a également été modifiée. Ainsi appartient à la région "Suisse romande" en plus des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais (jusqu'à la fin 2020), nouveau aussi le canton du Tessin.

### Nouvelle boutique en ligne de FNCS (Shop)

La boutique sera levée à la fin de 2020 et tout sera intégrée à l'administration à partir du 01.01.2021. Pour cela, la commission de danse a mis en place une nouvelle **boutique en ligne** (Shop), qui sera activée le 01.01.2021. Cette boutique propose la vente des livres, des documents de cours, des motifs de coupe, des CD, des fichiers musicaux individuels et des descriptions de danse de toute la Suisse. Pour plus d'informations, nous nous référons à la dernière revue « Costumes et coutumes » 4/2020, page 11.



### Fédération valaisanne des Costumes et des Arts populaires

Avec la sortie surprenante de la Fédération valaisanne des Costumes et des Arts populaires à la fin 2020, les costumés valaisans et donc les groupes de costumes du Valais ne sont plus membres de la FNCS, ce que nous regrettons beaucoup. Il paraît que certains groupes de costumes du Valais (spécialement le haut-Valais) ne sont pas contents avec cette décision et qu'ils souhaitent plutôt rester

à la FNCS. Il faut donc une adaptation des statuts pour que, là où il manque une fédération cantonale, des groupes de costumes individuels puissent également rejoindre la FNCS. En outre, il est prévu que des groupes de costumes folkloriques de l'étranger ou des groupes de costumes folkloriques étrangers en Suisse puissent rejoindre la FNCS.

### **La Fédération Nationale des Costumes Suisses à la recherche**

A partir de 2021, une nouvelle représentation régionale de la suisse romande (FR, GE, JU, NE, VD et nouveau TI)

À partir de 2021, un nouveau responsable des événements (membre du comité-directeur)

À partir de 2022, un nouveau responsable financier (membre du comité-directeur)

À partir de 2022, un nouveau président (membre du comité-directeur)

### **Bärgseefescht Schwarzsee avec des costumes et des coutumes**



Comme vous le savez, le Bärgseefescht de cette année à Schwarzsee n'a pas pu être réalisé à cause du Corona. À l'heure actuelle, il est peu probable que cela puisse avoir lieu en 2021. D'une part, les groupes ne peuvent pas s'y préparer et, d'autre part, il reste encore à savoir si le CO Bärgseefescht Schwarzsee peut le faire, étant donné qu'il existe également un certain délai

pour l'organisation. Pour que tous les participants et le CO puissent se préparer à la fête, notre participation est reportée à 2022 (probablement le samedi 23 juillet 2022).

### **Fiesch**

En ce qui concerne la semaine des coutumes Fiesch 2021, on peut dire que les organisateurs ont jusqu'en mai 2021 pour décider si elle a lieu en 2021 ou si elle doit être reportée. Il est prévu que la soirée de divertissement (lundi soir) soit organisée par la Suisse romande. Le président Gerald Buchs s'est entretenu avec Denise Brügger, membre de la commission de danse populaire FNCS, et elle a accepté de participer à un groupe de travail. Dans le cadre de la COCORO, cela doit être clarifié et coordonné pour que, si possible, des costumés de tous les cantons de suisse romande participent ainsi que le Tessin.



### **Agenda de la FFCC et de la FNCS**

Voici les principales occasions :

- 13.-14.03.2021 Week-end pour les jeunes à Menzingen ZG
- 27.03.2021 Cours « tresser les cheveux » à Liestal BL
- 17.-18.04.2021 Cours suisse des moniteurs/trices de danse à Kreuzlingen
- 19.06.2021 La fête suisse de chorales en costumes à Sursee a dû être reportée à 2026, mais l'assemblée des délégués de la FNCS y a lieu en un seul jour

03.-09.10.2021	Semaines des coutumes à Fiesch (ou éventuellement 2022)
06.-07.11.2021	Week-end de chant de la FNCS à Interlaken
13.-14.11.2021	Cours de base pour nouveaux moniteurs/trices de danse au campus de Sursee
20.11.2021	Cours "comment soigner mon costume" à Burgdorf
02.-03.04.2022	Cours suisse des moniteurs/trices de danse à Plaffeien
12.06.2022	Journée du costume à Ballenberg
18.06.2022	Assemblée des délégués FNCS à Gossau SG
<b>23.07.2022!</b>	<b>Bärgseefescht Schwarzsee (Lac Noir) avec des costumes et des coutumes</b>
23.-25.06.2023	Fête fédérale des costumes suisses à Zurich avec l'assemblée des délégués
<b>2024</b>	<b>Eventuellement l'assemblée des délégués FNCS dans le canton de Fribourg ?</b>
2025	Assemblée des délégués (lieu encore en suspens)
05.-07.06.2026	Fête suisse de chorales en costumes à Sursee
<b>2029</b>	<b>90 ans « Fédération fribourgeoise des costumes et coutumes »</b>
Septembre 2029	Fête d'Unspunnen à Interlaken



### À la fin de l'année

Le bureau souhaite à tous les membres de la FFCC un temps de l'Avent méditatif, un joyeux Noël et de belles fêtes, un bon glissement vers 2021, toujours une bonne santé et un bien-être dans l'espoir que la normalité revienne bientôt.

Soyez prudents et restez en bonne santé ! Et si quelqu'un d'entre nous devrait être atteint du COVID-19, nous lui souhaitons un bon repos et un rétablissement complet.

Aves les meilleures salutations

Marie-Claude Audergon  
Willy Audergon  
Gérald Buchs  
Andrea Emmenegger  
Sven Waeber